

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 FÉVRIER

Election législative du 26 février

CANDIDAT CONSERVATEUR

Le Général de Division LACRETELLE

Grand Officier de la Légion-d'Honneur

A LA CHAMBRE

Le sort en est jeté ! Le conseil des ministres, présidé par M. Carnot, a pris une résolution suprême : il posera la question de confiance sur les fonds secrets.

On sait comment la question se pose. Le crédit accordé jusqu'à ce jour au ministre de l'intérieur pour les fonds secrets s'est toujours élevé à 2 millions.

La commission du budget l'a réduit à 800,000 fr., en stipulant qu'il serait partagé également entre les dépenses de la sûreté générale et celles de la préfecture de police, et en prescrivant certaines conditions de répartition destinées à empêcher les abus dans l'emploi de ces fonds.

Le ministre de l'intérieur a accepté le mode de répartition ; mais il estime que la réduction à 800,000 fr. est trop considérable et que les nécessités intérieures et extérieures obligent à maintenir un chiffre de 1,600,000 fr., de manière à pouvoir exercer à tous les points de vue la surveillance qui est dans le rôle de la police secrète.

On annonçait hier, de source autorisée, à la Chambre, que le gouvernement poserait la question de cabinet à l'occasion de ce vote, et, étant donné les précédents, il y a lieu de prévoir qu'il pourrait être mis en minorité.

Outre la question de quotité du crédit qui fera l'objet essentiel du débat et qui sera traitée par M. Pichon, rapporteur du budget de l'intérieur, M. Pradon soulèvera la question de l'établissement d'un moyen de contrôle dans l'emploi des fonds.

Il demandera, dit le Rappel, l'institution

d'une commission composée de membres des deux Chambres, chargée de surveiller la répartition des fonds secrets.

Le cabinet repousse également ce système comme incompatible avec la liberté de l'action gouvernementale. De sorte qu'à tous les points de vue le débat sur les fonds secrets offrira une gravité exceptionnelle.

On prévoit que le Cabinet ne survivra pas à la discussion du budget des fonds secrets.

M. Floquet paraît s'être résigné à assumer la responsabilité du pouvoir.

Mais il ne serait pas fâché probablement d'être dispensé de cette corvée dangereuse et peut-être caresse-t-il l'espoir de découvrir un nouveau ministre d'attente.

Détail significatif ! M. Floquet a cédé hier à M. Develle le fauteuil présidentiel.

Une chose est certaine, c'est que le ministère actuel peut être, d'ores et déjà, considéré comme démissionnaire et qu'un Cabinet Floquet est désigné pour lui succéder.

Cette perspective n'est pas pour nous déplaire.

Les républicains avaient encore un homme politique, point trop usé, qu'ils semblaient vouloir conserver soigneusement pour présider aux prochaines élections générales législatives.

LA VÉRITÉ

On lit dans la France militaire :

« La vérité serait que l'Allemagne possède un fusil de petit calibre ressemblant fort au fusil Lebel.

« La vérité serait qu'il y avait, au 4^{er} janvier, 200,000 de ces fusils déjà prêts, et qu'il y en aura 700,000 au 4^{er} mai. Enfin, au printemps prochain, toute l'armée de première ligne possèdera l'arme nouvelle.

« On s'est bien gardé, pour mener à bien la besogne, de demander au Parlement des crédits : de cette façon, on n'a pas donné l'éveil. On a agi secrètement et vite : les résultats sont concluants.

« Tel est le résumé des observations d'une correspondance de Berlin adressée aux journaux.

« Il faut espérer que nous n'allons plus croire que les Allemands en sont encore à chercher une arme nouvelle.

« Ce correspondant des bords de la Sprée ne nous donne que trop raison, à nous qui ne cessons de crier ici : « Prenez garde ! Hâtez la réorganisation ! Hâtez l'armement ! Faites vite ! »

« Ce n'est pas être prophète de malheur, contrairement à l'avis de certains, que de prier nos gouvernants de prendre toutes les mesures pour nous mettre à la hauteur des éventualités : c'est, au contraire, prophétiser pour empêcher les désastres, et, à cet égard, nous ne nous laisserons pas.

« Voyez, en Allemagne, si les choses vont vite !

« D'ici deux mois, la nouvelle loi sur le Landsturm recevra son entier effet. Est-ce assez probant ?

« Qu'attendons-nous ?

« Cette malheureuse loi militaire se décidera-t-elle à sortir enfin du giron des commissions ?

« Donnera-t-elle les moyens de rafraîchir nos cadres de première ligne et de renforcer ceux de l'armée territoriale ?

« Une fois votée (si elle l'est), perdra-t-on des années avant de l'appliquer ?

« Il résulte que si jamais le Parlement a eu l'occasion de hâter ses travaux, et les commissions le devoir d'accélérer leur besogne, c'est aujourd'hui !

« Si nos législateurs continuent à se complaire dans ce doux far niente, ils doivent se préparer à accepter les événements le cœur léger. Ce qui est certain, c'est que les conséquences de leur engourdissement pourraient peser sur eux d'un poids plus lourd qu'ils ne pensent.

« On connaît maintenant la vérité ; elle éclate au grand jour. Se mettra-t-on un bandeau sur les yeux parce qu'elle offusque ?

« Assez de parlottes byzantines, de vaines et de mardi-gras. Il est temps de s'occuper de la Patrie. »

LA FRONTIÈRE ALLEMANDE

M. de Bismarck trouve extraordinaire que la Russie concentre des troupes sur la frontière, et, si la France faisait exécuter des travaux de son côté, il est probable que notre ministre des affaires étrangères aurait grand peine à calmer les susceptibilités du très délicat gouvernement de Berlin.

Or, voici ce que fait l'Allemagne sur la frontière de France :

Depuis quelque temps, les habitants de Guebwiller remarquaient avec étonnement les allées et venues de piqueurs et de cantonniers, des jalons posés mystérieusement par les autorités allemandes. Et puis, tout-à-coup, les études finies, les équipes d'ouvriers sont arrivées et ont installé leurs chantiers sur plusieurs points à la fois. Aujourd'hui, la France pourrait être envahie par une nouvelle voie qui passe directement par le ballon de Guebwiller et la vallée de Wesserling.

Cette route est solide, carrossable, stratégique. Elle part de Guebwiller, passe entre cette ville et celle de Bühl qu'elle laisse à gauche à 1,200 mètres environ. Puis elle se dirige sur Murbach en traversant ou plutôt en contournant le ballon de Guebwiller. Elle aboutit dans la vallée de Wesserling à Oderen. Cette dernière localité est située dans le fond de la vallée, sur la route de Wildenstein.

La nouvelle route a une grande importance, vu le raccourcissement des distances et la rapidité avec laquelle les troupes allemandes pourraient être transportées, matériel, hommes, chevaux, de Strasbourg, Colmar, Fribourg, et enfin du grand-duché de Bade par Bolwiller, Soultz, Guebwiller sur Oderen où elles retrouveraient la route nationale de Wesserling-Fellerling-Oderen qui va vers Remiremont et Bussang.

D'après les calculs faits, les troupes allemandes gagneraient 48 heures par cet itinéraire. Car, jusqu'ici, pour aller vers Remiremont, elles auraient été obligées de passer par Luttenbach, pour se diriger de là vers

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Institutrice à Berlin

Par M^{lle} Marie MARÉCHAL

Lundi matin.

« Merci de ta complaisante amitié, qui ne se lasse pas de m'entendre, mon cher Arnold. Hier soir, j'ai pu échanger quelques mots avec M^{lle} Duparc. Je m'étais insensiblement rapproché du piano (voilà deux jours que j'ai quitté mon canapé) où elle jouait avec une perfection rare la valse de Faust, valse aussi allemande que française, car le génie du poète entre pour le moins autant que le génie du musicien dans cette inspiration pleine de grâce.

— On voit que vous devez aimer la valse, à la façon dont vous venez de jouer celle-ci, mademoiselle, lui dis-je solennement, ne trouvant rien de mieux pour entrer en conversation que cette phrase banale et plate.

— Je ne sais, monsieur le comte, répondit-elle sans me regarder, je n'ai jamais valsé.

— Votre jeunesse a donc été bien sérieuse ?

— Elle a été heureuse, dit-elle un peu bas, bien heureuse !

Et son beau regard se voila de douceur et de mélancolie ; il sembla vouloir se fermer sur le présent, pour aller chercher dans le passé des souvenirs à la fois amers et doux.

— Vous avez été élevée à Paris, je crois ?

— Oui, monsieur, mais je connais Paris moins que Berlin peut-être, car peut-on appeler Paris une fraîche oasis dans la grande ville, une enceinte de paix et de bénédiction, dont les bruits du monde n'approchent pas ?

— Un couvent, n'est-ce pas ? dis-je en traduisant par un mot son poétique enthousiasme.

Ma tante s'approchait sans me voir. Je m'éloignai, tout en restant dans les environs, et je l'entendis dire à la musicienne, de sa voix la plus impérieuse :

— Faites donc un peu attention à ce qui se passe. Les valseuses sont au repos depuis un quart d'heure ; il est inutile de continuer le même air de danse, toute la soirée, sans rime ni raison. Jouez-nous maintenant la polonaise d'Heller, et puis cette canzonetta de Mendelssohn dont je vous parlais l'autre soir. Ah ! n'oubliez pas l'allegro de la symphonie en La de Beethoven, et ce petit menuet d'Hayda que je vous ai indiqué.

Arnold, j'ai appelé à moi toute mon énergie, pour me contraindre et ne pas éclater ! Tu connais ma violence à certaines heures. J'étais à

une de ces heures-là. Mes tempes battaient violemment ! Je me représentais quelle jouissance ce serait pour moi de dire devant tous :

— A votre tour de commander ici, mademoiselle. Qu'ordonnez-vous ?

Et quand je songe que, si elle le voulait, demain elle serait reine et maîtresse dans cette demeure où elle est esclave aujourd'hui ! Un mot de sa bouche, et je ferais tomber à ses pieds tous ceux qui l'insultent à cette heure ! Mais non, ce n'est pas là que je voudrais établir ma douce fiancée. Arnold, je sais au bord du Rhin un vieux château, posé comme un nid d'aigle sur la cime d'un rocher. C'est là que je conduirais ma colombe, que je cacherais à tous les regards un bonheur qui ne serait pas fait pour la terre. Ah ! mon ami, comme ce mot de bonheur sonne étrangement à mon oreille ! Que je l'avais mal compris jusqu'ici ! Que me font désormais l'éclat du rang, la faveur du roi, les plaisirs de la richesse ? La gloire, les honneurs, vent et fumée que tout cela ! Tout cela sans Giselle n'est pas digne d'un de mes regards ! — Mais pour finir l'histoire de cette soirée, je n'étais pas à bout de mes irritations. Croirais-tu que le maître d'hôtel est passé trois ou quatre fois devant le piano, avec son plateau de rafraîchissements, sans s'arrêter devant la musicienne ? Sans doute, il avait reçu l'ordre d'agir ainsi, mais il ne recommencera

pas, je t'en réponds :

— Encore un oubli de ce genre, lui dis-je d'un ton si sévère que le plateau faillit lui échapper des mains, et je vous chasse, Hermann.

Il essaya de murmurer quelques excuses, et bégaya d'une voix timide le nom de M^{lle} la comtesse ; mais je ne voulais entendre rien de ce genre, ou alors, Dieu me pardonne, je crois que c'est ma tante que j'aurais chassée. — Elle ne sait donc pas, ma tante, que la jeune Française persécutée si basement me paraît maintenant entourée de cette auréole divine que le martyr met au front des opprimés ? — Mais non, elle n'a pas la plus petite légère crainte à cet égard. Qui donc s'imaginerait de jeter les yeux sur l'institutrice quand M^{lle} de Gastein sont là, parées, ébahies, souriantes ? Fades et insipides poupées ! Elles se sont fait bien du tort dans mon esprit ce soir. Non-seulement pas une d'elles ne s'est inquiétée de faire porter un verre de sirop à l'infatigable pianiste, mais encore, lorsque la vieille comtesse de Bano, presque aveugle, comme tu le sais, a demandé avec enthousiasme le nom de la personne qui tenait le piano, Bettina a répondu d'un air pincé :

— Ne le devinez-vous pas, madame ? c'est l'institutrice !

Sans doute la sotte enfant était jalouse de voir aller vers une autre que vers elle l'admiration

Cernay, Thoun, Saint-Amarin, etc., et enfin Remiremont.

Toutes les précautions sont d'ores et déjà prises en vue d'opérations stratégiques : établissements de téléphones, relais sur la route, où les hommes et les chevaux trouveront l'eau nécessaire.

Il ne faut pas oublier que Westerling est un dépôt de rails et traverses et possède un quai d'embarquement.

Les troupes allemandes venant de Mulhouse n'auraient donc qu'à prendre le chemin de fer pour rejoindre le point de concentration.

Ainsi se trouve complété le système des routes d'invasion préparé par l'état-major allemand.

D'après ce plan, et en cas de déclaration de guerre, la France devrait être envahie par trois côtés à la fois : 1° Par la route de Sainte-Marie-aux-Mines à Saint-Dié vers Lunéville; 2° par Cernay, Senthheim et Fontaine vers Belfort; 3° par Neuf-Brisach, Eusisheim, Wittelsheim, Cernay, Senthheim, Fontaine et Belfort.

La création de la route de Guebwiller à Oderen suppose donc l'organisation d'une quatrième colonne d'invasion. C'est sans doute à la préparation de ce plan stratégique que se rapportent les augmentations et les grands mouvements de troupes signalés depuis quelque temps en Alsace-Lorraine et dans le grand-duché de Bade.

EN ORIENT

La question bulgare entre dans une phase nouvelle qui est de nature à éveiller de sérieuses préoccupations. Il paraît certain que la Russie se dispose à faire aux puissances des propositions. On prétend même qu'elle les aurait communiquées au gouvernement allemand avant d'en informer les autres puissances. Il est vrai que de Berlin on démentit ce fait, mais comme le démenti n'est encore donné que par les journaux et qu'il n'est exprimé qu'après la constatation de la mauvaise humeur que cette démarche aurait provoqué à Vienne, ces dénégations perdent un peu de leur valeur.

Sur la nature de ces propositions, on n'a encore que des données assez vagues. Il ne paraît pas douteux cependant que la Russie réclame la déposition du prince Ferdinand. Comme, d'autre part, on parle d'une démarche « importante » que ferait très prochainement, près du gouvernement ottoman, M. de Nelidoff, ambassadeur de Russie, il est tout au moins permis de penser que la Russie demanderait à la Porte, en sa qualité de suzeraine, de provoquer la déposition du prince. Encore une fois, ce ne sont là que de simples suppositions, mais elles ont pour elles la vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, on manifeste à Vienne une vive émotion. On commence à appréhender que l'attitude de l'Allemagne, dans les éventualités prévues, ne soit pas celle d'une alliée absolument sûre, et que M. de Bismarck se montre disposé à seconder, en ce qui touche la Bulgarie, les vues de la Russie.

qu'elle s'imaginerait devoir inspirer à tous.

Pour moi, je la trouve parfaitement insignifiante; elle joue du piano comme une machine, elle chante comme une serinette, elle s'habille comme une poupée. Tout cela correct, je l'avoue, mais froid, guindé, sans cœur, ni âme. Cherchez donc l'âme dans une jeune fille de seize ans, qui n'a ni compassion, ni sympathie pour une orpheline, pour celle qui, depuis dix-huit mois, lui consacre son temps, sa jeunesse, son intelligence.

« C'est l'institutrice ! »

Je n'oublierai jamais le ton méprisant avec lequel ces mots ont été prononcés.

Il écartait toute idée affectueuse ou tout simple sentiment familial.

Il signifiait : « C'est la personne louée à peu de frais pour nous mettre dans l'esprit ce qu'elle a su mettre dans le sien, pour être agréable aux moments perdus, pour nous aider à tuer notre temps et celui de nos invités. Ne vous émerveillez pas de ses talents ! Lorsqu'elle interprète nos grands maîtres, comme si leur âme avait passé dans la sienne, c'est son métier ! Si, lorsqu'elle chante, vos paupières se mouillent, ne lui sachez pas gré de cette douce émotion, c'est son métier ! C'est son métier, pour quelques milliers de francs, d'être aimable, gracieuse, spirituelle, intelligente, courageuse et résignée.

Pauvre enfant ! Je suis bien lâche, Arnold,

La situation, en un mot, se présente de nouveau sous un aspect un peu inquiétant pour le maintien de la paix européenne.

ERNEST BAUDOIN.

AFFAIRE WILSON

Audience du mardi 21 février

Au début de l'audience d'aujourd'hui, M. le substitut Lombard prend la parole et commence son réquisitoire.

Il expose que les agissements de Wilson constituent toute une série d'actes d'une basse vénalité. Ils doivent être flétris d'autant plus sévèrement qu'ils émanent d'un homme politique qui exerçait au palais même de l'Élysée son immoral industrie.

M. le substitut apprécie sévèrement les négociations auxquelles se livrait M. Wilson, qui disposait des croix de la Légion-d'Honneur comme si elles lui appartenaient.

Il y a évidemment une corrélation évidente entre les offres de croix par l'intermédiaire de l'Élysée et les demandes de fonds sollicités pour les journaux de M. Wilson.

Ribaudeau, Dubreuil, Hébert — et bien d'autres sans doute — étaient les courtiers ordinaires de M. Wilson. Les trois premiers sont dans la poursuite actuelle les auteurs des escroqueries et des tentatives d'escroqueries qui ont été commises. M. Wilson est leur complice.

Abordant la question de droit, M. le substitut s'attache à démontrer qu'en alléguant qu'il avait des croix d'honneur à sa disposition, Wilson se vantait d'un crédit imaginaire.

Quant aux manœuvres frauduleuses, le ministère public les trouve dans l'intervention de Ribaudeau et des autres.

En conséquence, le substitut requiert l'application de l'art. 405 du Code pénal. Wilson complice en droit est, en fait, l'auteur et l'instigateur des escroqueries.

LA MALADIE DU KRONPRINZ

Le bruit s'est répandu hier à 2 heures que le Kronprinz était mort. Cette nouvelle a produit au Palais-Bourbon une vive émotion, émotion plus que compréhensible. Si, en effet, le caractère élevé, les grandes qualités du prince impérial pouvaient dans l'avenir assurer la cohésion des différentes fractions de l'empire allemand, cohésion que la main de fer de M. de Bismarck n'obtient en ce moment que par l'étouffement, il était en même temps à peu près l'unique espérance de paix présente en Europe.

L'ambassade d'Allemagne a immédiatement fait démentir le bruit de cette mort; malheureusement, l'état du prince continue à inspirer les plus vives inquiétudes.

lâche à me faire pitié à moi-même. D'un mot, je pourrais faire cesser tout cela, la rendre libre; mais si je dis ce mot, ma tante la congédiara, et alors!... Maintenant que je l'ai connue, ne plus la voir, ce serait tomber dans la nuit. Que deviendrais-je sans ma douce étoile? — Et les jours passent! Elle souffre, mais elle tient bon. Elle dérobe à tous ses larmes; elle s'est fait au fond de son âme un sanctuaire impénétrable, où sa fierté se réfugie, mais où ma tendresse va la chercher. Comment tout cela finira-t-il? Sans ma blessure, j'aurais sans doute rompu avec ce charme dangereux. Le devoir m'aurait rappelé là-bas, aussitôt après la guérison. Mais, maintenant, le sort en est jeté: l'attraction a été puissante, irrésistible, presque instantanée! Mon cœur a été vers elle, en vertu de cette loi à laquelle personne ne peut échapper tôt ou tard. La pierre qui s'échappe de ta main, et qui tombe droit sur le sol, n'est pas plus inconsciente que je ne l'ai été dans l'origine. Plains-moi donc, mais ne me condamne pas, stoïque Arnold. »

(A suivre.)

Grand Théâtre d'Angers.

Judi 23 février.

Au bénéfice de M. BOUSSA

Deux actes de Faust, deux actes de Boccace et les Jurons de Cadillac.

LA CANDIDATURE DU GÉNÉRAL BOULANGER

On lit dans la *Petite France*:

« Le ministre de l'intérieur vient d'être avisé par les préfets des départements de la Loire, du Loiret, de Maine-et-Loire et de la Marne, où des élections législatives partielles doivent avoir lieu dimanche prochain, que la candidature du général Boulanger est posée par un comité siégeant à Paris.

» Ce comité a fait placarder des affiches et a envoyé des circulaires et des bulletins de vote dans les quatre départements précités.

» Les affiches et les circulaires sont signées, pour le comité d'initiative qui réside à Paris, par un sieur Georges Thiébaud.

» Nous rappelons que M. Georges Thiébaud, ancien rédacteur du journal réactionnaire le *Courrier des Ardennes*, a été aux élections du 4 octobre 1885 candidat à la députation sur la liste de droite dans les Ardennes.

» Faisons observer également qu'aux termes de la loi du 30 novembre 1875, le général Boulanger étant en activité est inadmissible à la Chambre. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 février.

Il se produit un peu de faiblesse sur nos rentes: le 3 0/0 à 81.92, le 4 1/2 0/0 à 106.72.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.375. Les obligations foncières et communales gardent leur bonne tenue et donnent lieu à des transactions suivies. Les Bons de la Presse sont demandés à 20 50 et les Bons à Lots à 107.50.

La Société Générale est ferme à 453.75. Le bilan mensuel constate une augmentation sensible dans le compte des dépôts.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

Dans la combinaison mixte: assurance mixte avec participation escomptée, la Foncière-Vie fait remise à l'assuré d'une partie des primes à verser, soit pour une durée de 30 ans, des 5 dernières primes, et pour une durée de 20 ans, des 4 dernières. Cette remise constitue donc une réduction de 20 0/0 sur l'ensemble des versements à effectuer.

Le 24 courant commence la souscription aux Bons d'épargne de l'Assurance Financière. Ces bons émis à 250 francs seront remboursables à 1,000 francs dans un délai de 75 ans. Il y aura quatre tirages par an, dont le premier aura lieu le 1^{er} avril prochain. La somme nécessaire au remboursement de la totalité des titres sera employée en obligations à lots du Crédit Foncier, lesquelles seront immatriculées au profit des porteurs de Bons qui jouiront des lots gagnés par ces obligations.

La Société industrielle des métaux, qui faisait déjà 985, a été portée jusqu'à 1,020 par l'affluence des demandes. Elle clôture à 995. Les actions nouvelles seront réservées aux porteurs des actions actuelles. Des bénéfices ont été réalisés sur les mines de cuivre.

Le Crédit Lyonnais a complètement échoué dans son émission des chemins de fer départementaux.

L'action de Panama clôture à 257. Les obligations de cette compagnie conservent un bon courant d'affaires.

Nos chemins de fer sont fermes.

LETTRE PASTORALE

DE

M^{GR} L'ÉVÊQUE D'ANGERS

SUR LES

Craintes et les espérances que peut faire concevoir l'état religieux et moral de la France à l'heure présente.

Nos Très Chers Frères,

Dieu tient dans sa main les destinées des empires, qu'il élève ou abaisse à son gré, suivant les desseins de sa providence. L'histoire est le développement de ce plan divin, à l'exécution duquel servent tour à tour la grandeur et la décadence même des peuples. Car c'est le propre de l'éternelle sagesse de savoir tirer le bien du mal, et de n'être jamais à court de moyens pour faire éclater souverainement la justice ou la miséricorde. Mais, quelque puissante que soit l'action divine dans les événements de ce monde, il n'en reste pas moins vrai qu'en vertu de leur liberté, les nations, comme les individus, sont les artisans de leur propre fortune, soit en bien, soit en mal. L'expérience de tous les siècles n'a cessé de confirmer cette maxime de nos livres saints : « La justice élève les États, tandis que le péché rend les peuples misérables. » Le péché, c'est-à-dire non seulement les fautes des particuliers, mais encore, mais surtout le mépris public de la loi divine, ces révoltes, ces apostasies et ces blasphèmes qui, parce qu'ils partent des sommets du pouvoir, engagent plus gravement la responsabilité de tous et appellent davantage sur la nation

comme telle les justes châtements de Dieu.

Il n'est pas, N. T. C. F., de plus beau spectacle dans l'histoire que ces prophètes de Juda venant se succéder les uns aux autres pour prémunir leur pays contre les dangers du dedans et du dehors. Patriotes dans le sens le plus élevé du mot, ces hommes de Dieu s'appliquaient avec un égal soin à combattre le découragement et à dissiper les illusions. Devant les menaces de l'avenir, ils ne craignaient pas d'élever la voix pour signaler les vices et les désordres qui mettaient en péril la chose publique; et lorsque, faute d'avoir été écoutés à temps, ils se voyaient enveloppés dans la ruine commune, sur les bords des fleuves de Babylone où ils partageaient le sort d'un peuple resté sourd à leur parole, ils pouvaient du moins se rendre le témoignage de n'avoir épargné à leurs concitoyens ni les conseils ni les avertissements.

Intimement uni aux destinées du pays depuis quatorze siècles, l'épiscopat français s'est toujours inspiré de ces grands exemples dans l'accomplissement de sa mission; et ce n'est jamais sans émotion que nous relisons les graves documents où, par leurs pressantes remontrances, nos prédécesseurs cherchaient à prévenir les épouvantables catastrophes qui allaient marquer la fin du siècle dernier. Sans vouloir rapprocher plus qu'il ne conviendrait des situations qui diffèrent sur plusieurs points, écrivons-nous à de vaines alarmes, N. T. C. F., en témoignant de profondes inquiétudes sur l'état religieux et moral de la France à l'heure présente? Nous écartons volontiers toutes les considérations d'ordre politique, non pas qu'elles n'aient une haute importance, mais parce qu'elles ne rentrent pas dans l'objet direct de notre enseignement pastoral. C'est de la fidélité aux principes et aux lois du christianisme que nous nous préoccupons en ce moment, et, nous plaçant à ce point de vue, nous nous demandons, non sans une vive anxiété : Sommes-nous dans la voie où doit marcher un pays qui veut mériter et obtenir la protection du Ciel? Si, d'une part, de généreux efforts semblent nous permettre d'ouvrir nos cœurs à l'espérance, n'y a-t-il pas lieu de craindre par ailleurs que le mal ne l'emporte sur le bien qui s'opère autour de nous? En continuant à suivre la pente où nous glissons de plus en plus, est-ce la ruine ou le salut que nous trouverons au bout? Et, dans le cas où de nouvelles et redoutables épreuves seraient réservées à notre pays, pourrait-il se flatter d'avoir acquis des titres aux bénédictions divines sans lesquelles il serait téméraire de compter sur la volonté humaine, si sujette à défailir, et sur la raison humaine toujours en défaut par quelque endroit? Graves questions, N. T. C. F., sur lesquelles il convient d'appeler l'attention de tous, car il y va de l'intérêt de chacun; et si cet examen de conscience n'est déplacé dans aucun temps, il ne saurait avoir plus d'à-propos que pendant cette sainte quarantaine, où l'Église ramène parmi nous, avec les exercices du jeûne et de la pénitence, les pensées sérieuses et les salutaires résolutions.

I

Il y a dix-sept ans, N. T. C. F., en présence de calamités sans exemple dans notre histoire, nous vous disions :

« Lorsqu'un peuple se voit ainsi précipité du faite de la prospérité dans l'abîme du malheur, et qu'en dépit des ressources les plus merveilleuses, il se trouve réduit à un état d'épuisement où tout vient à lui manquer à la fois, jusqu'à des hommes capables de conduire ses destinées, ce n'est pas à une individualité quelconque ni à une forme politique qu'il faut demander la raison première d'une pareille déchéance : la cause en est plus générale et plus profonde; elle plonge aux sources mêmes de la vie nationale et se rattache à tout cet ensemble de mœurs et de croyances, d'idées et d'habitudes qui constituent l'état moral d'une société et qui en font tour à tour la force ou la faiblesse. »

Et, recherchant alors les « causes morales de nos désastres », nous signalions en ces termes celle qui nous paraissait la première et la plus radicale de toutes :

« Dans les cent dernières années de notre histoire, il s'est rencontré toute une classe de prétendus philosophes, d'écrivains et de littérateurs, qui semblaient avoir pris à tâche de saper les fondements de l'ordre religieux et moral. Rien ne trouvait grâce devant eux, ni les vérités les plus hautes de

la foi, ni les principes les plus élémentaires de la raison. Tout y a passé, l'idée du vrai comme la notion du bien, le sentiment du devoir non moins que le respect des croyances. D'erreur en erreur, de négation en négation, ils en étaient venus, dans ces derniers temps, jusqu'à ébranler les assises de la conscience. Dieu, ils le blasphèment; le Christ, ils l'outragent; l'Eglise, ils la maudissent; l'homme, ils le dégradent; la vertu, ils la tournent en ridicule, tandis qu'ils exaltent et glorifient le vice. Il serait aussi dangereux de ne pas le voir qu'inutile de le faire: une certaine presse, aidée du roman et du théâtre, s'était appliquée à faire le siège en règle de la conscience publique, la harcelant sans cesse et ne lui laissant ni trêve ni répit pour la pousser à bout et la forcer dans ses derniers retranchements. Elle appelait bien ce qui était mal; elle flatta l'instinct aux dépens de la raison; elle étouffait l'esprit sous l'étreinte des sens; elle faisait le vide dans les âmes. Au dogme, on cherchait à enlever ses bases; à la morale, sa sanction; à la volonté, sa règle et son frein. Ramassé dans les livres d'apparence sérieuse, ou distillé goutte à goutte par des feuilles légères, le venin corrupteur s'est infiltré dans les veines de la nation, où il a porté le ravage et l'épuisement. Là où n'atteignait pas la presse, les discours et les mauvais exemples faisaient leur œuvre, car ni l'âge ni la faiblesse n'ont été épargnés dans ce travail de sape et de démolition qui allait des villes aux campagnes, de l'académie à l'école, de l'atelier à la ferme, minant l'un après l'autre tous les remparts de la société, comme si l'on avait juré de ne rien laisser debout dans cet assaut général des croyances et des mœurs.

Dix-sept ans se sont écoulés depuis que nous écrivions cette page; et, en présence de tout ce qui s'est passé dans l'interval, nous sommes à nous demander si notre pays, profitant de si terribles leçons, a su guérir les plaies dont il souffrait. Hélas! nous sommes bien forcés d'en convenir, quelque douloureux que puisse être un pareil aveu, le mal, bien loin de diminuer, s'est aggravé dans tous les sens. Il semble même que la guerre à Dieu et à la Religion soit devenue le trait dominant de la période qui a suivi nos désastres. Sous le coup du malheur, tout peuple qui a souci de son avenir, se tourne vers Celui qui est l'arbitre de nos destinées pour s'humilier devant lui et implorer sa protection. Nous avons fait tout juste le contraire. Eliminer Dieu de la vie publique, bannir de nos institutions sociales tout ce qui rappelle la Religion de près ou de loin; supprimer le ministère du prêtre dans l'armée comme à l'école, et l'écartier le plus possible des hôpitaux, des prisons, de tout établissement de l'Etat; s'attaquer jusqu'aux emblèmes et aux moindres signes extérieurs qui pourraient réveiller quelque idée religieuse; en un mot, déchristianiser la France et faire prévaloir en tout et partout l'athéisme officiel et légal, voilà quelle a été, quelle est encore la grande, la principale préoccupation de ceux qui se sont chargés de réparer nos désastres. Hier encore, le premier corps élu de la capitale demandait, et avec quel accompagnement de blasphèmes!... que le nom de Dieu fût effacé de tous les livres où il pourrait tomber sous les yeux de l'enfance. Et, après de tels outrages à l'éternelle justice, on se flatte de pouvoir prendre nous savons quelle revanche! C'est en épouvantant le monde entier par le spectacle de pareilles impiétés, qu'on ose venir nous parler du relèvement de la nation! Non, nous ne croyons pas que jamais, à aucune époque, un aveuglement aussi profond ait fait perdre de vue à un pays les conditions essentielles de sa fortune et de sa prospérité!

Car, ne nous faisons pas d'illusion à cet égard, N. T. C. F.: pour calmer nos alarmes, on se plaît à nous dire que cette guerre incessante à Dieu et à la Religion n'est que le fait d'un petit nombre, et que, par suite, la nation tout entière ne saurait être responsable de ces bravades d'impie qui révoltent et font frémir les âmes chrétiennes. C'est mal comprendre la solidarité qui existe entre tous les membres d'un corps social. Lorsqu'un pays est maître de ses destinées, comme le nôtre, et qu'il choisit librement ceux qui le dirigent, c'est à lui qu'il faut s'en prendre du mal qui se fait en son nom, et c'est sur lui que retombent les conséquences de ses grandes fautes. Si chacun avait rempli ses devoirs dans la mesure de ses forces, l'athéisme n'aurait pas relevé la tête parmi

nous, et le blasphème ne se donnerait pas libre cours d'un bout de la France à l'autre. Ces écoles déchristianisées, ces crucifix abattus, ces religieux expulsés, ces cimetières profanés, ces églises enlevées au culte, rien de tout cela ne se serait fait ou n'aurait duré sans la complicité de la faiblesse et de l'indifférence publiques. Oui, ne craignons pas de le dire et de le répéter, un pays est toujours responsable de ce qu'il laisse faire publiquement contre Dieu: voilà pourquoi, dans les calamités qui effilient les Etats, par un juste jugement de la Providence, il revient à chacun une part plus ou moins grande. « Ta perte est ton œuvre, ô Israël! » s'écriait le prophète, rappelant ainsi cette loi constante de la morale et de l'histoire, d'après laquelle un peuple est solidaire du mal qu'il aurait pu empêcher, et mérite le châtiement qu'une tolérance coupable et une faiblesse imprévoyante ont attiré sur sa tête. (A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SYNDICAT AGRICOLE

Il vient de se constituer un Syndicat agricole et viticole sous le patronage du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur. Les statuts du Syndicat ont été déposés samedi à la Mairie de Saumur, à l'issue de la conférence faite par M. Bouchard. Ce Syndicat comprend dès maintenant quatre cents adhérents.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 17 février. — Tous nos députés ont voté contre l'urgence demandée pour la proposition de M. Sans-Leroy relative au privilège de la Banque de France.

Sur la proposition de M. Le Hérisse interdisant au ministre des affaires étrangères de poser sa candidature à la députation moins de six mois après sa démission, MM. Fairé, de La Bourdonnaye, Merlet, de Soland, de Terves ont voté pour; MM. Berger et de Maillé sont portés comme n'ayant pas voté, mais c'est une erreur. A la séance suivante, le compte rendu contient ce passage rectificatif:

« M. le comte de Maillé. — Le Journal officiel me porte comme m'étant abstenu dans le scrutin sur la déclaration d'urgence de la proposition de M. Le Hérisse. J'étais présent, j'ai voté moi-même « pour » la déclaration d'urgence.

» Je fais la même déclaration au nom de mon collègue, M. Berger, qui m'a écrit à ce sujet. »

Sur l'amendement de M. Piou, réduisant de 800,000 fr. le chapitre 32 du budget (pensions civiles), tous nos députés ont voté pour.

UN PRÉTENDU SCANDALE

Les journaux républicains ont annoncé avec grand tapage un prétendu scandale à Grenoble. Il s'agissait d'une jeune fille qui serait venue dans un couvent pour faire une retraite et eût été séquestrée par la supérieure de la communauté. C'est une grossière calomnie. Le journal qui l'a publié le premier est poursuivi en police correctionnelle par l'évêque de Grenoble et par les religieuses outrageusement calomniées.

« La chose se réduit, dit le *Nouvelliste de Lyon*, à ceci: qu'une demoiselle Isabelle X..., âgée de trente-six ans, a fait une retraite VOLONTAIRE au couvent de Sainte-Marie. »

L'enlèvement de « la jeune héritière, séquestrée par le clergé », est d'ailleurs, dit l'*Observateur français*, un canard, qui revient périodiquement dans les feuilles radicales; on commence à s'y habituer.

M. de la Garenne, capitaine au 23^e régiment de dragons, est nommé major au 7^e régiment de chasseurs, en remplacement de M. de Carayon-Latour, démissionnaire.

LES SEMAILLES D'AUTOMNE

L'*Officiel* publie, d'après le rapport des préfets, des renseignements sur les semailles d'automne.

Nous relevons dans ce document, en ce qui concerne la région, les renseignements suivants:

Maine-et-Loire. — Les ensemencements

ont eu lieu dans d'excellentes conditions atmosphériques.

La germination a été prompte et à peu près égale. L'état de la végétation paraît satisfaisant. Étendue ensemencée par rapport à l'année moyenne: à peu près égale.

L'AFFAIRE CLÉMENEAU

Nous rappelons que c'est demain soir jeudi que l'excellente troupe de M. Achard viendra représenter l'*Affaire Clémenceau* sur le théâtre de Saumur.

Cette pièce a été jouée lundi à Poitiers, hier soir à Tours, et aujourd'hui elle sera donnée une seconde fois à Poitiers.

Nous extrayons de l'article du *Journal de la Vienne* les passages suivants:

La nouvelle pièce de M. Alexandre Dumas — ou plutôt de M. Armand Dartois, d'après le roman de M. Dumas, — a été représentée hier avec un vif succès par les artistes composant la troupe de l'aimable impresario Achard.

L'espace me manque pour rendre compte de cette œuvre comme son importance et sa valeur l'exigeraient. Les vilaines affaires de M. Wilson et d'une partie de sa bande prennent aujourd'hui toute la place dans les journaux, et c'est encore un signe des temps déshonorés et méprisables où nous sommes qu'il faille que tout ce qui élève et charme l'esprit humain soit éclipsé par le laid et le repoussant.

L'*Affaire Clémenceau* est tirée du roman que M. Alexandre Dumas fit paraître il y a un peu plus de vingt ans, sous le même titre, et qui est resté une de ses œuvres les plus fortement pensées et les plus profondément fouillées... Elle intéresse, elle empoigne le spectateur, lui faisant volontiers oublier ses défauts pour ne lui faire admirer que ses qualités.

L'*Affaire Clémenceau* est aussi bien jouée qu'on peut l'exiger d'artistes qui ne sont pas les créateurs des rôles, mais qui mettent dans chacun d'eux une originalité non dépourvue de charme...

(Ici des éloges aux principaux interprètes, M^{me} Dargès, M^{me} Marie Grandet, M^{me} Marie Georges, M. Rameau et M. Pascal.)

Je ne veux pas terminer sans mentionner les toilettes féminines, toutes d'une très grande richesse et aussi d'un goût exquis. Nous sommes peu habitués, dans nos théâtres de province, à voir pareil luxe et pareille profusion de vrais diamants et de vraies dentelles.

« TOUT POUR LA PATRIE »

Nous apprenons que M. Verrier, l'auteur de *Vive l'Anjou* et de *Potache-Képi*, vient de composer un nouveau chant, *Tout pour la Patrie*, destiné aux écoles communales. Ce petit chef-d'œuvre, qu'il a dédié à son ami M. Vézin, sera exécuté pour la première fois, cette semaine, à l'école communale de Saint-Laud, à Angers, pendant les examens du certificat d'aptitude pédagogique.

AMBILLOU. — Le lundi 13 courant, vers minuit, un violent incendie a éclaté à Ambillou, dans la maison du sieur Bertin, forgeron.

C'est M. le curé qui, ayant aperçu des flammes sortir du grenier, a le premier donné l'alarme.

Grâce à l'empressement des habitants, on a pu empêcher le feu de se propager et préserver les maisons voisines.

A quatre heures du matin, il n'y avait plus aucun danger.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à près de 6,000 fr.

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE

La municipalité de Perpignan vient de concéder pour trente années à une compagnie l'éclairage électrique du théâtre et celui de toute la ville.

On sait que la ville de Mende a déjà substitué l'éclairage de l'électricité au gaz pour ses rues et monuments publics.

LA NEIGE

La circulation est toujours interrompue entre Clermont et Compiègne.

La circulation est rétablie entre Chartres et Dreux.

Sur plusieurs points, la circulation est encore interrompue. Milleouvriers civils ou militaires sont occupés au déblaiement des neiges.

Il y a, dans le pays chartrain, des bancs de neige de 1,500 mètres de long sur 2 mètres de haut.

D'incroyables amoncellements de neiges sont signalés dans la Somme, à Péronne notamment.

Sur quelques lignes, une seule voie est praticable.

Nombre de routes sont obstruées,

et villes et villages se trouvent privés de communications.

A Montpellier, la neige tombe sans interruption et atteint déjà 1 mètre de hauteur.

Pendant que la neige tombait lundi, un orage a éclaté avec éclairs et roulements de tonnerre inouïs.

La cour d'assises du Gard n'a pu tenir audience lundi matin, plusieurs jurés se trouvant bloqués chez eux par la neige.

Il tombe beaucoup de neige en Corse, où la circulation se trouve interrompue sur plusieurs points.

AUX CHASSEURS

Nous trouvons dans le *Figaro* un renseignement qui paraît important au point de vue de la réglementation de la chasse:

« Le propriétaire ou le garde d'une chasse réservée a le droit de tuer un chien étranger chassant sur cette chasse, alors même qu'il n'est accompagné d'aucun chasseur. La loi est formelle à cet égard. »

Par ces temps de froid où les légumes sont devenus si rares, nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les excellentes conserves de *Petits Pois* et de *Haricots verts* vendues, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 95 centimes la boîte de 1 litre pouvant être servie pour 6 personnes, et 60 centimes la 1/2 boîte pour 3 personnes.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ÉCHO SAUMUROIS

Paris, 22 février, 1 h. 50, soir.

Les couloirs de la Chambre sont très animés, l'impression générale est que le ministre Tirard sera demain en minorité sur la question des fonds secrets.

M. Floquet, un peu indisposé, a reçu aujourd'hui la visite de beaucoup de personnalités politiques.

Le dossier du traité franco-italien a été transmis ce matin au général Ménabréa. L'Italie montre des dispositions manifestement conciliantes.

Les dépêches reçues de tous côtés au ministère de l'intérieur signalent partout des retards et des arrêts de trains occasionnés par des neiges abondantes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

Les Souscriptions aux OBLIGATIONS 4 0/0 de la Compagnie des MESSAGERIES MARITIMES sont reçues, dès à présent, sans frais.



Théâtre de Saumur

TOURNÉE F. ACHARD.

JEUDI 23 Février 1888,

M^{me} Marie GRANDET

du Gymnase,

M. RAMEAU, de l'Odéon; M. C. PASCAL, du Gymnase; M^{me} MARIE GEORGES; M^{me} DARGÈS; M^{me} MARIE BECKER.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DU GRAND SUCCÈS DU THÉÂTRE DU VAUDEVILLE

L'Affaire Clémenceau

Pièce en 3 actes et 6 tableaux, tirée, par M. Armand DARTOIS, du roman de ALEXANDRE DUMAS fils.

Représentée à Paris le 20 décembre 1887.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE MAISON
AVEC CAVE ET JARDIN

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 7.

S'adresser à M. AUBOYER, notaire.

Etude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots.

LA

METAIERIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas, expert-géomètre à Baugé.

Etude de M. BENARDEAU, notaire à Vernouil.

A VENDRE

A L'AMIABLE

LA FERME DE LA

DE LA

GILBARDAIS

Située commune de Longué, et par extension, commune de Vivy,

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, terres, prés et bois taillis, d'une contenance totale de 9 hectares environ, exploitée par le sieur GIRARD-GAUCAIN.

S'adresser, pour visiter ces biens, au fermier, et pour traiter, à M. BENARDEAU, notaire à Vernouil. (96)

A VENDRE

A Saumur,

COFFRE-FORT

Système Haflner aîné.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE APPARTEMENT

De six pièces, au premier ou au second,

Route d'Angers, en face la gare.

A LOUER Pour la Saint-Jean 1888, UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M. AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER PRÉSENTEMENT UNE MAISON

Située Grande-Rue, n° 23 bis.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n° 28. (100)

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

Un Matériel de Brasseur

TOUT INSTALLÉ

Ensemble : environ 7,000 bouteilles vides, clientèle, droit au bail, etc.,

Situé à Doué-la-Fontaine.

S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, à Saumur. (107)

A CÉDER PRÉSENTEMENT

POUR CAUSE DE DÉPART

CAFÉ - RESTAURANT

Du Champ-de-Foire,

Rue Verte, n° 8, Saumur.

A VENDRE

GRAINES DE FOIN

Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas

A VENDRE

JUMENT âgée de 4 ans, s'attelle et se montant facilement. Robe noire.

S'adresser à M. REVEAU, château de Pécé.

A VENDRE

Une belle **JUMENT** normande, 11 ans, baie-brune, garantie de tous vices.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Offres et Demandes

UN MÉNAGE désire se placer, le mari comme valet de chambre et la femme comme femme de chambre ou lingère. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 12 à 13 ans. Appointements de suite. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti boulanger de 16 à 18 ans. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti à L'ÉPICERIE PARISIENNE.

M^{me} VERON, bien connue à Saumur par ses travaux à l'aiguille en tous genres, donnera, chez elle et à domicile, des leçons de français et de travail aux enfants et à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Rue d'Orléans, n° 1.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI

D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Maison RIVERAIN-COLLIN et Fils

Correspondants spéciaux des Chemins de fer d'Orléans et de l'Etat
BUREAU CENTRAL: rue Dacier, 41, à SAUMUR

ÉTABLISSEMENT D'UNE GRANDE ENTREPRISE

DÉMÉNAGEMENTS

PAR VOIE DE TERRE ET DE CHEMIN DE FER

AVEC

VOITURES CAPITONNÉES

Construites dans les meilleures conditions pour la conservation des Mobiliers qui seront confiés à cette entreprise.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 FÉVRIER.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 10	81 90	Est	791 25	796 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	418 50	518 50
3 % amortissable	85 75	85 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	533	535	Est	389	390
3 % (nouveau)	512	514	Midi	1155	1157 50	1865, 4 %	522 25	523	Midi	399	400
4 1/2 % (nouveau)	106 50	106 60	Nord	1525	1538 25	1869, 3 %	407	408	Nord	407	407 50
Obligations du Trésor	512	514	Orléans	1337 50	1340	1875, 4 %	522 25	522 75	Orléans	402	403
Banque de France	3890	3890	Ouest	898 25	900	1875, 4 %	522	521 75	Ouest	—	399
Société Générale	453 75	453 75	Compagnie parisienne du Gaz	1410	1408 75	1875, 4 %	522	521 75	Paris-Lyon-Méditerranée	400	399 75
Comptoir d'escompte	1035	1035	Canal de Suez	2117 50	2112 50	Bons de liquid. Ville de Paris	529 50	529	Paris-Bourbonnais	400 50	397 50
Crédit Lyonnais	377 50	377 50	C. gén. Transatlantique	520	516 25	Obligations communales 1879	484	485	Canal de Suez	598	598
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1875	1872 50	Russe 5 0/0 1870	95	94 80	Obligat. foncières 1879 3 %	487	487 50	Panama 6 0/0	322 50	323 50
Crédit mobilier	301 25	300				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	383 50	383 50			
Canal Intér.-Panama	261 25	263 75									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS																			
SAUMUR - MONTREUIL - THOUARS - LOUDUN - POITIERS										SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ										SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.									
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir										
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (orl.)	»	4 16	8 34	8 30	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7										
Saumur (état)	»	6 55	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur (état)	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»										
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 30	4 3	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»										
Yarr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a.)	9 19	4 55	9 08	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»										
Brézé s.-Cyr.	»	7 17	9 02	11 2	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 39	5 2	9 20	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47										
Montreuil (a.)	2 31	7 39	9 19	11 15	3 06	4 55	9 08	le Yaudelnay	9 40	5 11	9 31	9 31	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 43	12 31										
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	3 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	9 42	9 42																	
Thouars	2 53	8 3	»	11 57	3 27	5 27	9 38	Doné	9 57	5 27	6 21	9 51																	
Loudun	»	8 10	»	»	3 52	»	9 52																						
Poitiers	»	10 33	»	»	5 2	»	12 12																						